

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ARIEGE
SPECIAL N°3 août 2011

09

**Document consultable en intégralité
à la préfecture de l'Ariège
MISSION DE LA COORDINATION
INTERMINISTERIELLE**

ou sur le site Internet de la préfecture
www.ariège.gouv.fr

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ARIÈGE
SPÉCIAL Août 2011 N°3

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

Mis en ligne le 18/08/2011

Site Internet : www.ariège.gouv.fr

CERTIFIÉ CONFORME

***Pour le préfet et par délégation
le chef de mission***

Signé : Edith IZQUIERDO

RECUEIL SPÉCIAL N°3
DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ARIÈGE
D'AOUT 2011

SOMMAIRE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE

➤ **Direction de la sécurité de l'Aviation Civile Sud**

- Arrêté n° 2011-30/D DSAC/S portant délégation de signature aux agents de la direction de la sécurité de l'aviation civile sud (01/08/11)



PREFECTURE DE L'ARIEGE

Arrêté n° 2011-30/D DSAC/S
Portant délégation de signature aux agents de la
direction de la sécurité de l'aviation civile sud

Le Directeur de la sécurité de l'aviation civile sud,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté du 19 décembre 2008 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile,

VU l'arrêté n° 13984 du 23 décembre 2008 nommant M. Georges Desclaux, Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud ;

VU l'arrêté préfectoral n° 11-25 SD du 4 juillet 2011 portant délégation de signature au titre de ses missions départementales à M Georges Desclaux, directeur de la sécurité de l'aviation civile sud ;

SUR proposition du directeur de l'aviation civile sud,

Arrête :

Article 1^{er} : Dans le cadre de leurs attributions respectives, délégation de signature est donnée à :

- à M. Alain MARTZLOFF, chef du département surveillance et régulation, pour les actes relatifs à l'alinéa 1 de l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 11-25 SD du 4 juillet 2011 susvisé.
- M. Samy MEDANI, chef de la division opérations aériennes, pour les actes relatifs à l'alinéa 1 de l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 11-25 SD du 4 juillet 2011 susvisé.

Article 2: Le Directeur de la sécurité de l'Aviation Civile Sud est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Ariège.

Fait à Blagnac, le 1^{er} août 2011

Pour le préfet de l'Ariège
Et par délégation
Le directeur de la sécurité de l'aviation
civile sud

Signé : Georges Desclaux